

DEUXIÈME COMICE AGRICOLE DE PAPEËTE.

ANNÉE 1863.

RAPPORT AU LE COMMISSAIRE COMMISSAIRE IMPÉRIAL, PAR LE PRÉSIDENT DU COMICE AGRICOLE DE PAPEËTE, SUR LE CONCOURS DE 1863.

PAPEËTE, le 30 novembre 1863.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE IMPÉRIAL,

Vous m'avez chargé de la présidence du deuxième comice agricole de notre colonie, et, par votre lettre du 10 juillet dernier, vous avez appelé mon attention sur la direction à donner au concours de 1863.

Diverses circonstances m'ont empêché jusqu'ici de venir vous rendre compte des résultats de ce concours. J'ai enfin réuni les documents nécessaires, et je vous en soumettrai les rapports qui n'ont été adressés par les présidents de chaque section.

J'ai l'honneur, Monsieur le Commissaire Impérial, de mettre ces rapports sous vos yeux. Je les ferai suivre de quelques observations, mais, comme ce compte-rendu est destiné à la publicité, je crois utile de reproduire en entier votre lettre du 10 juillet, adressée au président du deuxième comice :

PAPEËTE, le 10 juillet 1863.

A M. Sue, Président du Comice agricole de 1863.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint dix *Messagers*, contenant l'arrêté du 7 juillet portant ouverture du 2^e Comice agricole de Taïti.

Le programme de cette année présente d'assez nouvelles additions à celui de l'année précédente. Il a été rédigé dans la pensée d'attirer au concours le plus possible en harmonie avec les intérêts actuels de ce pays.

Ces comices agricoles doivent être pour la colonie de véritables événements comptant dans son histoire; aussi, doit-on leur imprimer dès le début un caractère qui frappe et captive l'attention des habitants; capotiens ou océaniques, et puisse les entraîner dans la voie du travail et du progrès.

Je vous prie, monsieur le président, d'informer MM. Fauconpré, Lavergne et Houet, de bonne nomination à la présidence des sections, et de leur dire que je compte qu'ils se pénétreront de la tâche importante qui incombe à chacun d'eux.

Comme vous pouvez le remarquer, rien d'absolu dans la manière dont chacune de ces trois sections doit agir n'est fixée par l'arrêté. Toute initiative est laissée à chaque section; celle-ci devra vivifier le programme qui lui paraîtra le plus convenable aux besoins de cette année, sous réserve des règles générales posées dans l'arrêté du 22 octobre 1862.

MM. Fauconpré et Lavergne ont déjà, l'année dernière, pendant le premier comice agricole, déployé un zèle étendu, et une activité dignes d'éloges. Le succès qu'ils ont obtenu est un sûr gageant qu'ils sauront donner à la fête de 1863 tout l'éclat qu'elle comporte et lui faire rendre tous les fruits qu'on en attend.

Quant à la troisième section, présidée par M. Bonet, elle n'a pas de président, mais elle a été, à nos yeux, la moins importante. Dans les rentes de cette colonie, les communications par mer — étant indispensables pour les manœuvres relatives à la navigation — et, de toutes les branches de l'activité industrielle, celle dont le développement importe le plus. C'est par le cabotage que sont par les indigènes, soit par les européens, que le commerce intérieur pourra se développer au profit du commerce extérieur bien entendu. En même temps, la vie et l'industrie pourront circuler au milieu de populations engourdis sur leurs terres isolées. Je pense donc que les régates de cabotage doivent être le point de départ de ce mouvement si intéressant au bien-être physique et moral des populations répandues sur l'espace considérable qu'occupent nos archipels.

Je ne terminerai pas, monsieur le président, sans vous faire remarquer que la métropole a vu avec intérêt la publication des résultats obtenus dans notre premier comice agricole, et que l'approbation donnée par le Ministre de la Marine et des Colonies, dans sa dépêche du 17 février dernier (1), est la preuve de tout l'intérêt que le département attache aux efforts des relais de l'administration locale pour le développement de ce pays.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Commissaire Impérial,

Signé : E. G. DE LA ROCHE.

PREMIÈRE SECTION

Exposition et Concours d'Animaux.

Monsieur le Président,

L'utilité des concours et expositions d'animaux est aujourd'hui reconnue, même dans les pays où la production, s'appuyant sur les habitudes de travail et d'expérience de la population agricole, semble assurée pour toujours.

La simple exhibition de produits plus ou moins parfaits n'est pas, en effet, la seule source de ces sollicitudes; elle permet de comparer les diverses méthodes de constater les besoins, de juger les progrès accomplis, de découvrir la direction à imprimer aux efforts des travailleurs, en leur offrant quelques conseils pratiques, et surtout de jeter de l'utilité des mesures propres à favoriser la production et à améliorer les produits.

Ces expositions ont organisé, ont répondu à l'attente générale partout où elles ont été organisées, et il ne pouvait en être autrement à Taïti, où les encouragements distribués ne sont pas seulement une récompense pour les efforts faits dans le passé, mais où ils doivent, plus qu'ailleurs, être un gage d'émulation pour l'avenir, une promesse aux laboureurs sérieux, et un gage de la sollicitude de l'administration pour la prospérité agricole du pays.

Ces avantages ont été complètement saisis par la population de la colonie. Les résultats du premier comice agricole, organisé en 1862, avaient surpris tout le monde. On aurait pu croire, en attendant, que la nouveauté y avait attiré bien des exposants; mais le concours de 1863 a présenté la même animation que celui de 1862, et le nombre des agriculteurs qui y ont pris part n'a pas diminué.

En 1863, 413 concurrents ont fait inscrire leurs déclarations, et le

nombre des animaux exposés a été de 326, se décomposant comme suit :

Espèce bovine	38
Espèce porcine	26
Espèce chevaline	63
Espèce ovine	2
Espèce canine	2
Animaux divers	25
Oiseaux de basse-cour	(13)

Les districts qui avoisinent Papeete avaient fourni la presque totalité de ces animaux, dont le nombre aurait été bien plus grand si l'insouciance n'avait empêché les propriétaires des autres parties de l'île d'y prendre part.

Les produits de l'île Moorea, dont quelques-uns avaient été si appréciés l'année dernière, manquaient totalement cette année (1).

C'est donc entre ces nombreux concurrents que la commission a eu la tâche difficile de distribuer les récompenses qui leur sont dues après un examen aussi approfondi que possible, examen qui a suggéré les remarques suivantes :

L'espèce bovine est incontestablement celle qui a présenté les meilleurs produits. Ce résultat est remarquable, en égard à l'insouciance que les animaux de cette espèce ont pour l'alimentation du pays et l'appropriation des navires qui viennent se ravitailler dans ses ports.

En 1862, les animaux les plus remarquables parmi les bêtes à corne, comme forme et comme poids, étaient les taureaux. Les bœufs et les vaches étaient en petit nombre, et de petite taille.

En 1863, au contraire, les taureaux ont en minorité, les bœufs augmentent de nombre, et parmi les vaches, quelques sujets figurent avec honneur au milieu des animaux élevés dans les pays de grande culture.

La commission a surtout remarqué quelques vaches laitières qui, placées entre des mains intelligentes, sont dans un parfait état d'entretien, et renouvellent largement les produits qui leur sont destinés.

L'espèce porcine comprend, à Taïti, deux races bien distinctes, indépendamment des croisements.

La grande race, qui paraît établie depuis plus longtemps dans l'île, produit des animaux d'une taille énorme, mais d'un engraissement difficile, et de croissance plus lente. Les porcs sont plus petits et moins nombreux que dans la race sylvaine, et néanmoins leur taille paraît les faire préférer par les Taïtiens. Ils sont, du reste, plus rustiques, et paraissent mieux s'accommoder de la liberté dans laquelle ils ont vécu presque tous les porcs de l'île.

La plus petite race, ou rare tonkin, paraît être préférée pour bien des rapports, sauf sous celui du volume, et certains agriculteurs la soignent comme produisant, en définitive, plus que la première.

Des sujets magnifiques de l'une et de l'autre race, milieu d'engraisement, se faisaient remarquer les animaux élevés dans des parcs, ont figuré au concours, et la commission a été fort embarrassée pour faire un choix, les concurrents offrant presque tous de sérieuses qualités.

L'amélioration de la race chevaline, si digne d'intérêt et de soins dans un pays où les accidents du sol et la multiplicité des cours d'eau rendent les communications difficiles, doit être l'objet d'une sollicitude toute particulière.

Les chevaux s'élevaient facilement à Taïti; petits, mais généralement gracieux de forme, pleins de feu, d'une sobriété rare, doux, patients et dociles, il ne leur manque que la taille et des formes plus vigoureuses.

L'exposition de 1862 avait déjà démontré que, sous ce dernier rapport, la race chevaline du pays excelle des améliorations; les animaux exposés en 1863 étaient moins beaux encore, et il est à craindre que, si l'on ne prend des mesures sérieuses pour arrêter cette marche fâcheuse.

Les Taïtiens, qui évaluent la plupart des chevaux de l'île, abandonnent au hasard le soin des croisements, et se hâtent de faire sauter les juments dès que la portée paraît devoir réussir. Aussi les produits sont, par ce seul fait, généralement moins beaux que les animaux dont ils proviennent.

De plus, impatients de profiter de leurs montures, les indigènes s'en servent dès qu'ils peuvent les porter sous le poids de leur charge, d'un filin un porteur de six puds de haut, montant un cheval qui peut à peine le porter, et lui faisant fournir des courses forcées à une allure rapide. Aussi la croissance des animaux s'arrête vite, leurs pieds se détériorent, et l'insouciance de la nourriture ne peut pas propre à remédier à cet état de choses. Il est même étonnant qu'avec un pareil traitement les chevaux soient encore ce qu'ils sont aujourd'hui.

Mais dès les conséquences fâcheuses de cet état de choses se font sentir, car il n'y a presque plus de chevaux de trait dans l'île. Seuls quelques animaux élevés dans des écoles de dressage, et par conséquent, par exception à la loi commune, et il y a lieu d'espérer que l'école de cheval, récompensée par un prix renouvelateur, pourra être sérieusement entreprise dans les districts soustraits à la vaine pâture.

Il a donc paru indispensable à l'administration d'appeler l'attention, l'attention de l'administration sur les moyens propres à mettre un terme à la dégénérescence de la race chevaline.

L'établissement d'un haras, établissement qui a déjà fait l'objet d'un vœu du Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce, l'introduction dans le pays de quelques étalons de choix, la déclaration que le juge de la naissance des chevaux, étant la prohibition expresse de se servir de montures âgées de moins de 4 ans, sont les seules mesures qui puissent améliorer la situation actuelle. Les quel-

(1) L'après un travail fait dans le deuxième trimestre de 1863, par les soins du commissaire général, les animaux existant dans les îles de Taïti et Moorea (population, en 1862, 10,317 h.), sont approximativement au nombre de :

Chevaux	Asiaticiens	Total
Armes	207	1,027
Muets	89	40
Taureaux, bœufs et vaches	2,657	2,323
Bœufs et montons	89	88
Bœufs et chèvres	3,019	309
Porcs	9,342	1,397
Volailles	16,678	5,423
		20,209

On pense que ces chiffres sont plus exacts qu'on ne le croit. Le recensement des mêmes animaux en 1860 a donné, à la Martinique (population, 136,362 h.) et à la Guyane (population, 19,781) :

Chevaux	Martinique	Guyane
Armes	3,011	87
Muets	1,150	130
Bœufs et montons	13,841	573
Taureaux, bœufs et vaches	1,056	371
Bœufs et chèvres	4,268	121
Porcs	9,087	224

Ce simple rapprochement peut rassurer sur les ressources que présente la population de l'île d'agriculture.

que ces animaux en résultant seront complètement couverts par le seul paiement des produits au service des transports la facilité de s'approvisionner dans le pays au lieu d'en faire venir de l'étranger, forcera les propriétaires à se livrer à l'élevage et à un prix d'exportation.

Les mâles et les vaches qui pourraient rendre tant de service dans un pays comme celui-ci pour le présent peu productif en fourrages de choix, pourraient être employés à Taïti, et ils étaient à peine représentés par deux vaches en 1862 et 1863.

L'espèce bovine, qui grâce à une introduction d'animaux faite par l'administration, possède, il y a quelques années encore, quelques sous-produits de belle taille, disparaît de jour en jour, et l'on ne sait à quel attribuer cet abandon tout à fait contraire aux intérêts des cultivateurs. La seule raison que la commission puisse lui assigner provient de la difficulté que l'on éprouve à dresser des animaux élevés pendant leur jeunesse à l'état sauvage, et ayant contracté des habitudes vicieuses qui ne permettent pas d'en obtenir des services constants et assurés.

De ce côté encore il y a un remède tout trouvé, et l'élevage en parc des jeunes moutons ou agneaux ferait disparaître cet inconvénient.

Le parti que tire le service des transports des quelques animaux de l'espèce, qu'il emploie ne saurait trop engager les cultivateurs à ne pas négliger de précieux et sobres auxiliaires qu'ils perdront-avoir aujourd'hui à bon compte, et qu'ils seront peut-être forcés, dans un avenir prochain, de se procurer à grands frais.

Quoique les animaux de l'espèce ovine se multiplient rapidement à Taïti et s'y élèvent facilement, ils sont encore peu nombreux, et l'île en compte à peine 100 têtes.

La viande en est cependant d'excellente qualité; la laine des espèces introduites jusqu'ici est fine et soyeuse, et l'on a pu en voir de superbes produits aux diverses expositions.

Quoique certainement les peaux de l'élevage soient convenablement rémunérées, les colons paraissent peu se soucier de donner leurs soins à ce genre d'animaux. Le peu de variété que présentent les ressources de l'île sous le rapport de la viande rendrait pourtant engager les éleveurs à ne pas négliger ce genre de produits.

Les animaux amenés au concours étaient d'une belle race et d'une haute taille. Leur toison est de belle qualité, et quelques-uns d'entre eux avaient acquis pour leur âge un développement surprenant.

Les animaux divers exposés à l'exposition comprennent surtout des lapins et des tortues de mer. Les lapins s'élèvent difficilement à Taïti et sont malheureusement sujets à toutes sortes d'accidents.

Quant aux tortues de mer, il est étonnant de ne pas les voir figurer plus souvent sur les tables de la colonie. Elles ne sont pourtant pas rares, et rien n'est plus facile que d'en faire des animaux qu'on ne demanderait que peu de soins et croissent avec rapidité.

Il y a lieu d'espérer que les encouragements donnés par l'administration porteront les indigènes à livrer au public des animaux dont la vente ne manquerait pas d'augmenter leurs ressources. L'archipel des Tuamotu offre, sous le rapport des œufs et des jeunes tortues, un approvisionnement inépuisable.

La volaille est généralement belle, mais comme elle est abandonnée à elle-même et forcée de chercher au loin une maigre nourriture, on ne trouve pas à Taïti de ces courtes et sveltes volailles qui ont fait tant sur nos tables d'Europe. Il y a cependant de belles races dans l'île, et l'on y introduit constamment des sujets remarquables, comme font l'étranger les expositions successives.

Un peu de soins amènerait facilement les produits de l'île à rivaliser avec ceux des autres pays, et les colons doivent se rappeler que rien n'est plus utile à la volaille que quelques poignées de graines jetées à propos.

Indépendamment des observations particulières, la commission a remarqué un fait général des plus concluants pour la direction à imprimer aux travaux agricoles de la colonie.

Les animaux primés, dont quelques-uns, comme il est dit plus haut, offraient réellement des qualités très satisfaisantes, appartenaient presque tous aux districts sous-jacents à la vaine pûture. C'est là une preuve de plus de l'efficacité de la mesure édictée prise par l'administration (1). Quelques esprits chagrins ou indécidés ont pu la critiquer; mais en définitive elle a l'approbation de tous les hommes impartiaux et intelligents.

Cette mesure, en effet, n'est pas seulement destinée à favoriser la culture du sol; elle est encore appelée à amener dans la production et l'élevage de détail une révolution complète et salutaire. Les animaux élevés en liberté dans des montagnes inaccessibles où ils trouvent, en somme, peu de nourriture, et où ils se reproduisent au hasard, n'offrent jamais que des produits dégoûtant d'année en année. Dans les soins constants, dans une surveillance incessante et éclairée, dans le don d'une nourriture saine, continuellement et également réparée, se trouvent les seuls moyens d'acquiescer durablement au bon goût que la nature et la main de l'homme ont voulu y joindre, et qui, sans la récolte ne peut que se accroître par ces soins.

Les animaux élevés en liberté aux champs ou verser de suite qu'ils aient toujours l'état sauvage.

Cette dernière manière de procéder demande certainement une plus grande somme de labeurs, mais il ne faut pas oublier qu'à Taïti comme partout le travail est le seul gage assuré du succès, et que dans aucun pays du monde l'on ne fait rien avec rien. A. Farcagnon.

LISTE DES PRIMES ACCORDÉES AUX EXPOSANTS.

PREMIERE CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.				
Bœuf.				
1 ^{er} Prix.	Omni, à Papéete.	2 ans 1/2.	70.	
2 ^e .	 Clech, à Papéete.	4 ans 1/2.	100.	
3 ^e .	 Nauti, à Papéete.	3 ans.	50.	
Vaches.				
1 ^{er} Prix.	 Roopote, à Papéete.	2 vaches, 5 et 7 ans.	100.	
2 ^e .	 Terrafato, à Pava.	3 ans.	75.	
3 ^e .	 Omni, à Papéete.	5 ans.	50.	
Bœufs.				
1 ^{er} Prix.	 Nauti, à Pava.	4 ans.	100.	
2 ^e .	 Elmaru, à Hiti.	3 ans.	50.	

2^e CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

Bœufs.				
Prix unique.	Richmond, à Pava.	4 ans.	40.	
Bœufs. (Par lot de 5).				
Prix unique.	Richmond, à Pava.	4 ans.	40.	

3^e CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

Bœufs.				
Prix unique.	Richmond, à Pava.	4 ans.	40.	

4^e CLASSE. — ESPÈCE EQUINE.

Bœufs.				
Prix unique.	Richmond, à Pava.	4 ans.	40.	

3 ^e CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.				
Verrats.				
Prix unique.	Richmond, à Pava.	4 ans.	40.	
Truies.				
1 ^{er} Prix.	 Temoa, à Papéete.	3 ans.	50.	
2 ^e .	 Nauti, à Pava.	3 ans.	25.	
Porcelets.				
1 ^{er} Prix.	 Pinnu, à Tiera.	3 ans.	50.	
2 ^e .	 Nauti, à Pava.	3 ans.	25.	
4 ^e CLASSE. — ESPÈCE CHEVALINE ET ASINE.				
Chevaux.				
1 ^{er} Prix.	 Mahoroa, à Pava.	5 ans.	150.	
2 ^e .	 Oare, à Pava.	4 ans.	100.	
3 ^e .	 Tiaho, à Pava.	5 ans.	50.	
Juments.				
1 ^{er} Prix.	 Sillek, à Papéete.	4 ans.	150.	
2 ^e .	 Antimo, à Tiaho.	10 ans.	100.	
3 ^e .	 Adiahu, à Pava.	4 ans.	50.	
Anes.				
Prix unique.	Oliva, à Hiti.	8 ans.	25.	
5 ^e CLASSE. — ANIMAUX VARIÉS.				
Coqs et Poules.				
1 ^{er} Prix.	 Tameha, à Papéete.	3 ans.	20.	
2 ^e .	 Teoti, à Tiaho.	3 ans.	15.	
3 ^e .	 Tame, des Pouéhi.	3 ans.	10.	
4 ^e .	 Pava, à Pava.	3 ans.	10.	
5 ^e .	 Oliva, à Hiti.	3 ans.	10.	
6 ^e .	 Teina, à Papéete.	3 ans.	5.	
Lapins.				
1 ^{er} Prix.	 Karakoti, à Papéete.	3 ans.	20.	
2 ^e .	 Sontoua, à Tiaho.	3 ans.	10.	
Dindons.				
1 ^{er} Prix.	 Sentoua, à Tiaho.	3 ans.	20.	
2 ^e .	 Avahia, à Pava.	3 ans.	10.	
Oies.				
Prix unique.	Champ, à Hiti.	3 ans.	25.	
Canards.				
1 ^{er} Prix.	 Oliva, à Hiti.	3 ans.	15.	
2 ^e .	 Pinnu, à Papéete.	3 ans.	10.	
3 ^e .	 Elmaru, à Pava.	3 ans.	10.	
Faisans.				
Prix unique.	Pava, à Pava.	3 ans.	10.	
Tortues.				
1 ^{er} Prix.	 Tiaho, à Tiaho.	3 ans.	5.	
2 ^e .	 Tiaho, à Tiaho.	3 ans.	5.	
Total.				2,000.

DEUXIEME SECTION.

Exposition Agricole.

Monsieur le Président,

A l'occasion de la première exposition agricole qui a eu lieu l'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous adresser un rapport détaillé, dans lequel je me suis attaché à bien préciser notre point de départ. J'ai fourni, au sujet des principales productions du pays, des renseignements qui pourront être de quelque utilité dans quelques années, lorsqu'on s'occupera dans le passé et le futur de la comparaison (1).

Les développements que j'ai donnés à ce premier travail ne permettront d'être plus concis cette année. Je prendrai pour cadre de mes observations le tableau comparatif suivant, qui mettra en regard nos deux premières expositions, permet d'apprécier l'influence que cette institution a déjà exercée sur l'agriculture et l'industrie.

Nombre total d'Exposants en 1862.	129
Nombre total d'Exposants en 1863.	454

CLASSIFICATION des produits exposés.		CHANGEMENTS APPARUS EN 1863.	
Produits exposés.	Nombre d'exposants en 1862.	Produits exposés en 1863.	Nombre d'exposants en 1863.
1 ^{re} Végétation.	39	29	101
2 ^e Bœufs.	3	3	10
3 ^e Truies.	11	23	10
4 ^e Moutons.	11	45	10
5 ^e Moutons.	11	45	10
6 ^e Moutons.	11	45	10
7 ^e Moutons.	11	45	10
8 ^e Moutons.	11	45	10
9 ^e Moutons.	11	45	10
10 ^e Industrie.	64	10	10
11 ^e Produits divers.	8	17	10
12 ^e Machines.	12	4	10

En somme, bien que les habitants de Moorea n'aient pas pu, comme l'année dernière, prendre part au concours, à cause de l'absence du bateau à vapeur de la station, le nombre des exposants a été plus considérable en 1863 qu'en 1862.

On a prétendu que les objets exposés étaient moins nombreux; le fait n'est exact que partiellement, et relativement à quelques classes. Ainsi il est certain que les fruits et les légumes étaient moins abondants.

(1) Voir les numéros du Messager de Taïti en date des 28 septembre, 5, 19 et 26 octobre; 2 novembre; 1, 14 et 21 décembre 1862.

quels produits se tirent de ces bois et des matières colorantes. Sans parler de la liste de compte l'absence des habitants de Moorea, cela fait à peu près tous les produits, trouvant les souvenirs de l'année dernière encore plus frais, ont été recueillis et sans intérêt une seconde exhibition des mêmes objets. On ne peut que regretter l'absence à l'exposition de ces oranges, des fèves, des bananes, pour ne pas tous ces fruits qui, quoiqu'ils soient en aussi grande abondance, et à portée de la main que ceux de l'œuf.

Avant les produits précédemment exposés à ayant disparu de notre vue dans un si court espace de temps; nous sommes naturellement conduits à ne considérer l'exposition de 1863 que relativement aux objets nouveaux qui ont été présentés, ou à l'accroissement en quantité de certains produits; là est le progrès, s'il y en a; là est le fruit de l'institution, si tant est que dans l'avenir elle ait déjà pu en porter.

Or, en jetant les yeux sur le tableau ci-dessus, on remarque, pour les textiles, 32 exposants au lieu de 14; pour les matières féculentes, sucres, alcools, 16 au lieu de 14; pour les matières huileuses, 6 au lieu de 3; pour la vanille, 9 au lieu de 3; pour le café, 5 au lieu de 4; le tabac, 4 au lieu de 3; 16 au lieu de 16; les produits des eaux, 17 au lieu de 8; les produits minéralogiques, classe nouvelle, 9. Ainsi:

Accroissement dans la culture des textiles. — Le coton, seul, qui ne comptait que huit exposants l'année dernière, en compte 22 cette année; la culture du coton, quoiqu'elle ne soit pas encore tend à se répandre même parmi les indigènes. Les bons résultats déjà obtenus nous font vivement espérer que cette branche d'industrie progressera rapidement (1).

Accroissement dans la culture du café. — Si l'on ne jugait que par la faible augmentation du nombre d'exposants, il serait permis de le douter. Mais nous sommes en mesure d'affirmer que cinq nouvelles plantations importantes ont surgi depuis l'année dernière, et ont été officiellement constatées par les soins du Comité d'agriculture. Quant aux anciennes, elles présentent, en outre, de nouvelles améliorations, particulièrement celles qui sont affectées au sol. — On a remarqué, par exemple, que les cultures de MM. Vallée et Labbé, et j'ajouterais qu'on peut considérer aujourd'hui comme démontré que l'ombrage qui, à Taïti, convient le mieux aux cafiers, est celui de l'orange.

Accroissement dans la culture du tabac. — M. Morin, débiteur du tabac à Papete, a exposé des cigares et du tabac à priser d'indigènes; les connaisseurs en ont paru satisfaits. Il est peu d'indigènes qui, aujourd'hui, ne cultivent le tabac pour leurs propres besoins, et quelques européens en ont repris des plantations dans l'intention d'en exporter à l'étranger. La culture tabacière est de ceux qui se prêtent le plus commodément à l'exportation, et d'une importance commerciale majeure: le coton, le café, la vanille, le tabac, etc.

Objets d'industrie locale. — Dans la section des objets en paille, on a surtout remarqué quelques chapas d'hommes en bambou, qui, par leur forme élégante, se rapprochant de celle du panier, ont obtenu un bon accueil de nos chers visiteurs. Pourquoi n'entreprendrions-nous pas une plus grande échelle la confection des chapeaux? Ils se trouveraient un débüt assuré auprès des étrangers qui visitent notre île.

Pour résumer cette partie de notre rapport, nous n'aurons qu'à rappeler les utiles exposés en 1863, après l'avoir déjà cité en 1862. La dernière exposition l'emporte de beaucoup sur la précédente, par l'abondance des produits et par leur qualité; et il est à remarquer que cette augmentation porte particulièrement sur des marchandises destinées à l'exportation, et d'une importance commerciale majeure: le coton, le café, la vanille, le tabac, etc.

Il me reste à signaler les produits nouvellement exposés, qui peuvent présenter un certain intérêt; dans cette énumération, je me contenterai d'offrir un aperçu dans le tableau ci-dessus.

1^{re} CLASSE. — Les pois-chiches qui ont été remarqués à l'exposition, ont été présentés par M. Vallée, colon, à qui l'on doit une nouvelle culture. Ses essais ont été couronnés de succès, et lui donnent droit à la reconnaissance de la colonie.

Nous avons déjà plusieurs fois entretenu le public de l'herbe de Guinée. On sait que M. le Comte de la Roche-Limaudon, en ayant plusieurs reprises, fait venir des graines de nos colonies des Antilles, mais que, jusqu'à ces derniers temps, tous les essais entrepris avaient échoué. Ce ne fut qu'en décembre 1883 qu'on parvint à faire pousser une graine. En huit mois quarante mille pieds environ sont sortis de cette unique graine: ce résultat magnifique, et la bonne qualité du fourrage, décidèrent, on n'en peut douter, les colons à entreprendre cette culture. Le jardin botanique tient à la disposition de toutes les personnes qui en feront la demande une quantité considérable de plants.

2^e CLASSE. — Les pois-chiches qui ont été remarqués à l'exposition, ont été présentés par M. Vallée, colon, à qui l'on doit une nouvelle culture. Ses essais ont été couronnés de succès, et lui donnent droit à la reconnaissance de la colonie.

Nous avons déjà plusieurs fois entretenu le public de l'herbe de Guinée. On sait que M. le Comte de la Roche-Limaudon, en ayant plusieurs reprises, fait venir des graines de nos colonies des Antilles, mais que, jusqu'à ces derniers temps, tous les essais entrepris avaient échoué. Ce ne fut qu'en décembre 1883 qu'on parvint à faire pousser une graine. En huit mois quarante mille pieds environ sont sortis de cette unique graine: ce résultat magnifique, et la bonne qualité du fourrage, décidèrent, on n'en peut douter, les colons à entreprendre cette culture. Le jardin botanique tient à la disposition de toutes les personnes qui en feront la demande une quantité considérable de plants.

3^e CLASSE. — Par les textiles, on a pu remarquer de la laine à des divers degrés, depuis la graine récoltée à Taïti jusqu'à la fibre, brute, préparée, tricotée et blanche. C'est encore une importation toute récente. Désireux de doter de cette textile, j'ai entrepris, au jardin botanique, des essais qui, comme on l'a vu, ont donné de bons résultats.

Les graines provenaient de Sydney, et ce n'est qu'au bout de trois ou quatre récoltes que, jugent la pluie bien acclimatée, j'ai songé à en tirer parti. Plusieurs personnes m'ayant manifesté le désir de se livrer à la culture de cette plante, et d'apprendre son mode de préparation, je crois utile d'indiquer la méthode que j'ai suivie et le résultat de mes observations.

Trois mois après les semailles, qui peuvent se faire en plein champ, avec le soin d'arrêter pendant quinze jours au moins, la plante a acquis, à Taïti, tout son développement, et donne déjà des fleurs. Lorsque les graines ont mûri, et que le lin commence à jaunir, il est temps de le cueillir. On se dispose par petits paquets, pour le faire sécher au soleil pendant plusieurs jours; cette opération terminée, on l'immerge dans une eau courante, où il s'agit de ce qu'on appelle le rouissage. Par cette nouvelle opération, la fibre de la plante se dépouille des matières étrangères, et acquiert les qualités qui lui manquent. Le rouissage ne doit durer que deux jours à Taïti; car la fermentation, qui ne se manifeste en France qu'au bout de six ou dix jours, se produit ici dès la première récolte. Cette différence tient à la température si élevée de notre

climat. Le rouissage peut se faire aussi dans une eau stagnante, mais, outre que le lin dégage dans ce cas une odeur repoussante, il acquiert une couleur noire qui nuit à sa bonne qualité. La plante, au sortir de l'eau, est soumise à une nouvelle dessiccation, puis elle est battue et peignée. Lorsque ses fibres se trouvent dans un état de ténacité convenable, il ne reste plus qu'à les filer pour obtenir le lin de fil fin.

Je tiens à la disposition des personnes qui m'en feront la demande des graines de lin fraîches, récoltées à Taïti.

Les fibres de rose exposées parmi les textiles, proviennent des îles Palmyre. La plante qui les fournit est l'artichaut-rose, de la famille des astéracées.

4^e CLASSE. — Parmi les matières sucrées, nous avons vu avec plaisir un produit utile, tout nouveau dans la colonie, le miel. — L'élève des abeilles, plusieurs fois tenté, n'avait jamais réussi; les forains, leurs implacables ennemis, leur avaient fait une guerre si acharnée, en envahissant les ruches à miel, qu'il avait fallu renoncer à l'entreprise.

Plus ingénieux que ses devanciers, M. Labbé a établi ses ruches sur des supports baignés par un cours d'eau. Grâce à cette bonne précaution, le miel se trouve hors d'atteinte des fourmis, et les abeilles, n'étant plus inquiétées, se multiplient d'une manière prodigieuse.

Un seul essai était arrivé dans la colonie le 14 février 1883; aujourd'hui M. Labbé en possède deux, et a pu faire deux récoltes de miel, l'une le 17 mai, qui a donné 4 kilogrammes, et la seconde le 10 août, qui n'a pas produit moins de 12,5 kilogrammes. Ce sont des derniers rayons que tout le monde se précipite à acheter et l'exposition.

La première récolte a donné par résultat:

Miel	85 p. 100
Bougie	5 p. 100
Déchets	10 p. 100

Les abeilles paraissent surtout friandes des fleurs de bananier, de mauve, de luzerne, de basilic et de girardin.

Dans cette même classe j'ai signalé un produit qui n'avait pas encore été exposé: le sucre.

Un vin indigène, préparé tantôt avec des jus d'oranges seulement, tantôt avec les jus d'oranges et d'œufs mélangés, additionnés ou non d'eau de coco, est une boisson qui n'est pas désagréable, mais qui est excessivement capiteuse, grâce à la quantité considérable d'alcool qui se produit par la fermentation de ces sursucre.

Je m'abstiens du reste de tout détail sur la préparation du wamu, qui est connu à Taïti de toute antiquité (1).

5^e CLASSE. — L'année dernière, ayant remarqué quelques graines d'archiches à l'exposition, j'en ai fait des essais. Cette culture, que j'avais vivement engagée les colons à entreprendre. Depuis cette époque, j'ai fait moi-même sur cette plante quelques expériences que je m'empresse de porter à la connaissance du public.

L'archiche vit parfaitement à Taïti, en toute saison, et sans réclamation, pourvu toutefois qu'au moment de la plantation le terrain soit convenablement défriché. Tous les trois mois, l'on peut faire une récolte, chaque graine en produisant au moins 30, de telle sorte qu'une seule graine peut en produire près d'un million dans l'espace d'une année, résultat qui paraît extraordinaire, et que j'ai constaté par moi-même.

L'huile d'archiches, que l'on obtient par l'expression des semences préalablement réduites en pâte et échauffées, est moins estimée que l'huile d'olive et sert souvent à falsifier cette dernière. Néanmoins elle n'est pas désagréable à l'estomac, et se trouve dans les mêmes usages; c'est à cet effet que je n'ai pas jugé inutile d'en présenter un spécimen à l'exposition. Les archiches contiennent j'ai dit 30 p. 100 d'huile.

Ce que l'on a présenté sous le nom de bougie taïtienne est simplement un chaplet d'amandes de l'île de la Réunion, très oléagineuses, s'enflammant facilement et brûlant pendant un temps considérable; en répandant une grande quantité, mais aussi une fumée désagréable. Ce mode d'éclairage n'est plus en usage à Taïti, où l'huile de coco est préférée. Il paraît, qu'il est au contraire très répandu aux îles Marquises.

6^e CLASSE. — J'ai déjà signalé les produits nouveaux de cette classe, qui renferme l'industrie locale et les curiosités. Cette simple énumération suffit pour la plupart d'entre eux, mais je crois utile de m'y étendre un peu sur la médecine indienne; c'est un sujet délicat, à ma connaissance, personne ne s'est occupé, et qui présente, on ne peut le contester, un certain intérêt. La médecine est une science d'observation, d'expérimentation; il est donc naturel de penser qu'elle peut tirer un bon parti de l'expérience qu'on nécessairement acquiert les indigènes de Taïti sur les propriétés des plantes qui croissent sur leur sol. C'est précisément de cette pensée que, quelques temps avant l'exposition, j'ai

fait dresser une liste de plantes médicinales, et en donnant sur leur mode de préparation et leur emploi quelques détails que je m'empresse de faire connaître. Peut-être pourrions-nous plus tard mettre sur la voie de produits organiques nouveaux.

Médecines contre les blessures.

1^{re} Suc d'écorce de Mors (3), appliqué directement sur la plaie;
2^{de} Titane. Les naturels mènent cette plante, puis, la pressent dans un chiffon, ils en expriment le suc sur la plaie ou l'écoulement.

3^{de} Ore et Mennas. Les deux plantes se mêlent ensemble et s'emploient comme la titane.

4^{de} Artych. (4). Cette plante sert surtout pour les blessures graves. Voici, en ce cas, la manière de procéder: on coupe la tige en deux parties, on la plie avec l'eau de la mer ou de l'eau d'écorce verte, exprimée ensuite sur cette plaie de la gomme de boue (5), puis le jus de l'artichaut, et recouvre le tout de la pulpe de ses feuilles.

Contre les maladies des yeux.

Insillation du suc extrait des peaux de goyaves.

Contre les éphélides (naevus de M.).

1^{re} Suc d'écorce de Mors (6), appliqué à l'aide de compresses;

2^{de} Ecorces fraîches de (A) (7) Ecorces ensemble et employées

(A) Girardin en cataplasme.

Contre les maux de gorge.

Jeunes branches de mauve.

On exprime et on boit le suc de ces deux plantes.

(1) Pour de plus amples renseignements, voir l'ouvrage de M. G. Cuzent, sur Taïti, page 204.

(2) Voir le Messager de Taïti du 19 octobre 1882.

(3) Nœux cristallins (Archives).

(4) Achras sapotilla (Amorcan facelle).

(5) Artichaut indien (Artichaut).

(6) Corallus sebacea (Porphyria).

(7) Umbellula Malaccensis (Myrica).

(8) Betula Malaccensis (Lepidocarpus).

(1) Des renseignements officiels, arrivés de France tout récemment, assignent à ce coton une valeur de 15 francs le kilogramme sur nos places commerciales.

(2) Voir le Messager du 19 octobre 1882.

(3) Voir, à ce sujet, le Messager du 9 mai 1883.

TROISIÈME SECTION

References

J'ai l'honneur de placer sous les yeux du président la liste des vainqueurs dans les régates du 15 août, liste que je crois devoir accompagner de quelques observations relatives à la répartition de la somme mise pour ces joutes à la disposition de la 3^e section du Comice agricole.

à l'innovation des courses à la voile entre caboteurs français ou du Protectorat, à laquelle nous avons dû cette année la partie la plus intéressante de ces jeux, avait fixé l'attention spéciale de la commission des régates. Notre cabotage, jusqu'ici oublié dans ces réjouissances publiques, était donc enfin, lui aussi, appelé à y participer.

A ce témoignage de l'intérêt tout particulier avec lequel le gouvernement protèctor voit le développement rapide de cet élément vital de notre Etablissement, tant au point de vue moral que matériel, nous devons ajouter la libéralité dans les récompenses à décerner aux vainqueurs; aussi leur avons-nous fait une large part dans la somme relativement élevée mise cette année à notre disposition.

Telle a été notre pensée en fixant les primes des courses à la voile ; et afin d'en assurer le bénéfice à leurs destinataires légitimes, nous n'avons cru devoir admettre les chaloupes locales à ces jouées que pour un cinquième des prix. Les succès qu'elles ont obtenu est dû en partie à leur marche supérieure, en partie à la position plus favorable qu'elles se sont trouvées occuper sur la ligne de départ par suite d'une direction de brise sur laquelle nous n'avions pas le moyen de compter.

En résumé, cette expérience toute nouvelle a été fort heureuse, et ces encouragements ne pouvaient arriver plus à propos. Parmi les nombreux caboteurs que les fêtes du 15 août ont amenés cette année dans notre port, la plupart étaient de construction récente, et nombre de concurrents étaient complètement neufs.

Nous n'avons pas eu cette année de concurrents pour les canots montés par des européens ; et les embarcations indigènes, dont le nombre était plus que double de celui de 1862, ont fait seules les courses à l'aviron. Beaucoup de ces embarcations étaient récemment construites, et autant pour ce motif qu'à cause de leur nombre, nous avons cru devoir reporter sur elles le prix demeuré vacant par l'absence de concurrents européens.

Le nombre des pirogues n'a pas été aussi considérable que les années précédentes. La pirogue double surtout une construction qui se perd de plus en plus, et avec elle le raffet d'originalité de nos régates. Si à ce point de vue cela est malheureux, nous devons ajouter que le raffet tend aussi de plus en plus à remplacer la pirogue. Ce progrès, qui est un indice de richesse chez l'Indigène, rendra les communications plus rapides et plus sûres. A ce double titre nous devons nous en féliciter.

A. P. BOUX.

LISTE DES PRIX ACCORDÉS

Canoes montés par des indigènes.		Fr.
1 ^{er} Prix.	Ori, de Papouou.	150
2 ^e Prix.	Hopos, de Puen.	100
3 ^e Prix.	Tehino, de Vavara.	100
Pirogues.		
Prix unique.	Pohutea, Poutana.	90
Pirogues à balancier.		
Prix unique.	Tacae, de Parn.	60
Canoes à LA VOILE.		
Caloteurs au-dessus de 40 tonnes.		
1 ^{er} Prix.	Gailette du Protectorat Horati, cap. Clau.	300
2 ^e Prix.	Gailette de Sior, cap. Tahia.	200
Caloteurs au-dessus de 40 tonnes.		
Prix unique.	Gailette du Protectorat Pirope, cap. Opia.	100
ratifications aux chaloupes locales.		
Ressource, patron Carion.		230
Ressus, patron Leguen.		130
TOTAL.		2,700

*Tels sont, Monsieur le Commissaire Impérial, les résultats du 2^e Congrès agricole.

Je dois ajouter que les courses de chevaux organisées par les soins du jury de la première section ont parfaitement réussi. On a pu constater, à l'empressement de la population, que ce genre de divertissement est complètement de son goût, et nous avons eu le bonheur, au milieu du grand nombre de concurrents, de ne voir arriver aucun accident. Les Tuffiens se sont montrés là, comme toujours, excellents cavaliers, et cette partie de la fête du 15 août n'a pas été la moins brillante.

En résumé, je tiens, au nom des diverses commissions du comice, à constater, Monsieur le Commissaire Impérial, que les résultats du 2^e Comice agricole ont été des plus satisfaisants. Nous ne sommes pas encore, il faut bien l'avouer, et nous l'avouons sans honte, à la hauteur de bien des contrées plus peuplées et plus riches, mais nous n'en sommes qu'à notre début, et nous pouvons sans crainte en être fiers, et nous enorgueillir de ce que l'avenir nous promet si nous continuons à marcher dans la même voie.

Il s'agit du reste de constater, en fait d'agriculture, ce qu'était le pays il y a trois ans, lorsque votre administration a pris les premières mesures destinées à faire sortir l'aiti de son état d'assoupissement, et de comparer à cet état la situation présente.

Malgré les difficultés de tous genres qui se présentent au début de toute entreprise, en raison de son importance, les cultures s'organisent incontestablement, et il suffit d'une promenade autour de Papeete, pour se convaincre qu'en deux ans un pas énorme a été fait, et ce pas est le premier. celui qui route le plus.

Aujourd'hui les sacrifices nécessaires ont été faits, et il ne reste au travail et à l'intelligence qu'à recueillir les fruits des mesures prises pour garantir la colonisation de toute entrave et en assurer les résultats.

Ce qu'il y aura de plus remarquable, c'est que cette colonisation se fera au milieu d'une population indigène dont tous les droits sont respectés, et qui, elle aussi, voit sa condition changer et s'améliorer tous les jours.

Nous ne pouvons donc, Monsieur le Commissaire Imperial, que vous prier de persévérrer dans cette voie. Pour nous, qui avons pu, par suite de notre mission, nous assurer exactement de l'état des choses, nous nous bornons à vous offrir nos remerciements et à faire des vœux pour que la situation s'améliore de plus en plus.

J'ajoute cette occasion pour vous remercier aussi au nom des diverses commissions de la confiance que vous avez eue en elles et vous assurer de leur respectueux dévouement.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

Monsieur le Commissaire Impérial.

— Votre très-humble serviteur

CH. SUR

Président du 2^e Comice agricole de Pansete.

FAITS DIVERS

Depuis mercredi dernier nous sommes entés franchement dans la saison des pluies. Des aravers torrensielles se succèdent à de courts intervalles, les orages se font impuissants à vous protéger contre un pareil déluge; les pluies tombent en continu quelque fois dans son usage, et il n'est plus rare de les voir essuyer le garantir avec un objet leur tête cherché contre le liquide élément, tandis qu'ils semblent se délecter à baiguer leurs pieds nus dans les ruisseaux serpentant dans les chemins. Mais tout est pour le mieux dans la meilleure des possibilités; et la terre humectée n'en sera que plus féconde alors que non sein rafraîchi n'excessera de contraindre sans voir au printemps de quel

Nous empruntons les nouvelles suivantes à l'*Economiste français* du 10 septembre. Ce journal, soit dit en passant, dont la publicité avait été jusqu'ici bi-mensuelle, vient d'être autorisé par le ministre de l'intérieur à paraître hebdomadairement :

A partir du 1^{er} septembre, la boulangerie est devenue une industrie libre dans toute la France, par l'abolition des privilèges et des règlements autres que ceux de salubrité. La taxe réelle, qui est établie par une loi, survit comme une attribution facultative des municipalités; mais elle a déjà été en plusieurs localités un caractère officieux; en d'autres elle a été supprimée ou suspendue.

A Paris, le régime nouveau est tempéré, comme on le présentait, par un système de compensation que règle un décret du 31 août : un centime par kilogramme de blé ou de pain (13 millimes par kil. de farine) sera perçu à l'entrée, pour être capitalisé et remboursé quand le prix du pain dépassera 50 centimes.

Les conseils généraux ont tous achevé leurs délibérations, mais il s'en faut que toutes soient publiées : on doit même constater, avec autant de regret que de surprise, le refus de plusieurs conseils d'autoriser la publication de leurs procès-verbaux dans les journaux.

Malgré les réaménagements du comité des houillères du Pas-de-Calais, le ministre de l'Agriculture a cru devoir sanctionner les tarifs différents proposés par la Compagnie du Nord, et en vertu desquels les houilles anglaises et belges jouissent d'un traitement de faveur sur les houilles françaises pour l'approvisionnement de Paris et de son rayon jusqu'à Creil. Le comité ne se tient pas pour battu ; il a déposé sa cause au conseil général du département ; il la portera au besoin devant le Conseil d'Etat et l'Empeur.

Le ministre de l'agriculture a recommandé, par une circulaire adressée aux directeurs de travaux publics, d'introduire dans tous les cahiers des charges une clause pour la suspension des travaux pendant les dimanches.

Durant cette quinzaine, toutes les valeurs de Bourse ont subi un violent mouvement de hausse, grâce à la confiance qui est devenue générale dans le maintien de la paix européenne. D'une part, les puissances de

laquelle, en philosophie des événements, le Bureau de conseil vient vous offrir qu'elle va donner à la question polonaise une solution inattendue et satisfaisante; en Petrovsky une constitution libérale à toutes ses provinces.

On s'est étonné, fait remarquer le *Courrier des États-Unis*, de la tolérance que montraient les indiens des prairies de l'Ouest à l'égard du télégraphe transcontinental. Les Peaux-Rouges ne passent le plus souvent qu'à inquisiteur et harceler les blancs de toutes les manières possibles et impossibles, et il semble que les poteaux et les fils du télégraphe ne soient pas en fort bonne compagnie au milieu d'eux. Cependant, jusqu'à ce jour, à peine à réprimer une déprédation de cette espèce commise sciemment par les indiens, et pour expliquer leur tolérance, les journaux américains racontent, ce qui suit :

Lorsqu'on commença à poser les poteaux du télégraphe, les indiens insistèrent pour les renverser séance tenante, sous prétexte qu'on voulait faire des enclos pour arrêter les bisons. On eut alors recours à la diplomatie, et l'on assura aux indiens que c'était le long de ces fils que l'esprit de leur grand père de Washington voyageait d'Aroreca à l'autre. Néanmoins, ils étaient incrédules. On résolut alors

